



Kenniscentrum voor Financiering van KMO  
Centre de Connaissances du Financement des PME

## RAPPORT D'ACTIVITES 2007



Kenniscentrum voor Financiering van KMO  
Centre de Connaissances du Financement des PME

Rue de Ligne / de Lignestraat 1 – Bruxelles/Brussel 1000  
Tél +32/(0)2 209 08 35 - Fax +32/(0)2 209 08 34  
e-mail [info@cefip-kefik.be](mailto:info@cefip-kefik.be) – site internet : [www.cefip-kefik.be](http://www.cefip-kefik.be)

## Table des matières

Message du président du Comité de Pilotage .....	3
Création et objectifs du CeFiP.....	4
Organisation du CeFiP .....	5
La plateforme internet <i>www.cefip.be</i> .....	7
Publication "Financement public de l'Economie belge" et le colloque CeFiP .....	8
CeFiP Academic Award .....	10
Simulateur CeFiP : déduction des intérêts notionnels.....	11
Working Paper Series .....	12
Transmissions de PME belges: le Financement .....	12
Le financement des PME dans le secteur belge de la construction.....	13
Publications annuelles .....	15
Enquête CeFiP Financement des PME 2007 .....	15
Rapports trimestriels relatifs à l'octroi de crédits.....	17
Agenda 2008 .....	21
Contact.....	23

## Message du président du Comité de Pilotage

En 2007 également, le discours relatif à l'existence d'une pénurie en matière de crédits aux PME reste un sujet d'actualité. En août 2007, la crise du subprime s'est répercutée sur le marché hypothécaire américain. Selon la Bank Lending Survey, en Europe et en Belgique également, un durcissement des critères d'octroi de financement aux sociétés non financières s'est fait ressentir depuis lors. Le rapport sur l'octroi de crédits du troisième trimestre 2007 indiquait une diminution des montants de crédits octroyés aux grandes sociétés, cette diminution ayant été en grande partie compensée au quatrième trimestre. Par conséquent, il n'est pour l'instant pas question d'une pénurie en matière de crédits ou d'autres conséquences négatives importantes pour les PME.

Durant ce deuxième exercice du CeFiP, une série de projets ont été lancés et menés à bien. Les rapports relatifs à l'octroi de crédits demeurent une valeur sûre et leur parution sera maintenue à chaque trimestre. L'enquête sur le financement des PME a de nouveau été réalisée. Depuis 2007, les entreprises intéressées peuvent calculer leur déduction des intérêts notionnels via le simulateur disponible sur le site web du CeFiP. Toujours en 2007 et pour la première fois, le CeFiP Academic Award a été décerné lors du premier colloque CeFiP, un colloque qui a eu lieu suite à la publication du livre "Financement public de l'Economie belge". En plus de ces projets, le "Working Paper Series", qui comprend diverses études relatives au financement des PME, a été lancé. Concrètement, deux working papers ont été publiés en 2007: "Transmissions de PME belges: le Financement" et "Le financement des PME dans le secteur belge de la construction".

La plupart des projets ont été menés à bien en concertation avec des partenaires qui ont une connaissance approfondie des thèmes abordés. Cette collaboration apporte une plus-value considérable aux études concernées et contribue à la mise en place d'un réseau d'experts dans le domaine du financement des PME. A travers 2007, le réseau que nous avons déjà mis en place autour du CeFiP s'est vu élargi.

Lors de l'exercice dernier, des démarches actives ont été entreprises afin de positionner le centre de connaissances comme point de référence en matière de financement des PME. Cette année encore, nous aspirons à évoluer dans ce sens.

Johan Bortier  
Président  
Juin 2008

## Création et objectifs du CeFiP

Le Centre de Connaissances du Financement des PME (CeFiP) fut créé sur recommandation du "groupe de travail Financement des PME", placé sous la présidence d'Eric André. Le groupe de travail décida d'installer le CeFiP au sein du Fonds de participation compte tenu de l'expérience de cette institution en la matière.

Le « groupe de travail André » vit le jour en avril 2004 à l'initiative des ministres fédéraux Didier Reynders (Finances), Fientje Moerman (Economie) et Sabine Laruelle (Classes Moyennes), faisant ainsi suite au groupe de travail "André-Desimpel". La création de ce premier groupe survint à l'initiative du Ministre Didier Reynders (Finances) en réaction au repli du crédit de fin 2000. La mission des deux groupes de travail fut d'élaborer des pistes de réflexion pouvant aboutir à la création d'un environnement plus favorable au financement des PME.

En 2005, le gouvernement fédéral et le Fonds de participation débloquèrent un budget de démarrage. En juin, l'autorité de tutelle donna le feu vert pour la création du CeFiP. Le comité de pilotage scientifique fut constitué en novembre. Fin 2005 - début 2006, le secrétariat CeFiP, cellule opérationnelle, démarra ses premières activités. Celles-ci ont été menées à bien en 2007.

Le CeFiP poursuit trois objectifs:

1. La centralisation de l'information pertinente en matière de financement des PME
2. La réalisation et la coordination d'études et d'enquêtes
3. La mise en réseaux des acteurs concernés

Le CeFiP se tourne vers différents groupes cibles, aussi bien pour la collecte d'informations que pour la fourniture de celle-ci:

- Les entrepreneurs et leurs représentants
- Les dispensateurs de crédits
- Les pouvoirs publics
- Le monde académique

## Organisation du CeFiP

Le Centre de Connaissances du Financement des PME s'articule autour de trois organes: le comité de pilotage scientifique, le bureau et le secrétariat.

Le **comité de pilotage scientifique** est un organe consultatif composé de 27 membres placé sous la présidence de Johan Bortier et la vice-présidence de Frédéric Lernoux. Il se réunit quatre fois par an afin de conseiller le CeFiP sur ses orientations stratégiques. Il réunit des experts représentatifs des acteurs concernés :

- ❖ Johan Bortier, *Président du Comité; UNIZO, Directeur du service d'étude*
- ❖ Frédéric Lernoux, *Vice-Président du Comité; Représentant du cabinet de la Ministre de l'Economie, des Indépendants et de l'Agriculture*
- ❖ Rudy Aernoudt, *Professeur Economie Bruxelles/Gand*
- ❖ Jérôme Crahay, *UCM, Conseiller*
- ❖ Jean de Lame, *Union Wallonne des Entreprises, Secrétaire général*
- ❖ Roger Desmet-Carlier, *SPF Economie, Directeur général, Direction générale de la politique-PME*
- ❖ Bart De Smet, *PMV, Business Unit Manager PMV-KMO*
- ❖ Jean-Pierre Di Bartolomeo, *Ministère wallon de l'Economie et de l'Emploi; Sowalfin, Membre du Comité de Direction*
- ❖ Luc Dufresne, *Banque nationale de Belgique, Sous-directeur*
- ❖ Jean-Claude Ettinger, *ULB/Solvay Business School, Professeur; Solvay Entrepreneurs, Président*
- ❖ Nancy Huyghebaert, *KUL, Chargée de cours principale Accountancy, Insurance and Finance*
- ❖ Claude Janssens, *Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux (IEC), Expert-comptable*
- ❖ Marc Labie, *Université de Mons-Hainaut, Professeur*
- ❖ Eddy Laveren, *Universiteit Antwerpen, Professeur et Président du département Accounting and Finance*
- ❖ Bernard Liébin, *Président du Comité de Direction*
- ❖ Sophie Manigart, *Vlerick Leuven Gent Management School, Professeur au département Corporate Finance et Partner*
- ❖ Patrick Mylle, *INASTI, Conseiller, Cellule Politique et Stratégie*
- ❖ Maurice Olivier, *MADIAN SA, Directeur; Groupe HEC-Ecole de Gestion de l'ULg, Président; Solvay Business School Academy (ULB), Chargé de cours*
- ❖ Anne-Mie Ooghe, *Febelfin, Conseiller*
- ❖ Serge Peffer, *ICHEC-St-Louis, Vice-Président et Chargé de cours*
- ❖ Chris Redant, *SPF Finances, Inspecteur*
- ❖ Roland Rosoux, *SPF Finances, Conseiller*
- ❖ Rodolphe Ruggeri, *Cabinet du Ministre bruxellois de l'Economie et de l'Emploi, Responsable Cellule Economie*

- ❖ Roland Smets, *Institut professionnel des comptables et fiscalistes agréés (IPCF), Président*
- ❖ Thierry Vergeynst, *Statistiek Vlaanderen, Conseiller*
- ❖ Philip Verstraete, *FEB, Coordinateur PME*
- ❖ Bruno Wattenbergh, *Agence Bruxelloise pour l'Entreprise (ABE), Directeur Opérationnel*



Le **bureau** assure la coordination entre le Comité de pilotage et le Secrétariat CeFiP et veille à la mise en pratique des décisions. Les membres du bureau sont:

- ❖ Johan Bortier, *Président du Comité; UNIZO, Directeur du service d'étude*
- ❖ Frédéric Lernoux, *Vice-Président du Comité; Représentant de la Ministre de l'Economie, des Indépendants et de l'Agriculture*
- ❖ Jean-Pierre Remacle, *Fonds de participation, Directeur général*
- ❖ Marc Van den Bergh, *Fonds de participation, Directeur Affaires générales*

Le **Secrétariat CeFiP** concrétise les différents projets. Les collaborateurs sont:

- ❖ Sarah Dangis, *Assistante administrative*
- ❖ Matthias Deschryvere, *Economiste*
- ❖ Sarah Van Cauwenbergh, *Economiste*
- ❖ Kristien Van Swevelt, *Economiste*
- ❖ Jean-Pierre Watthy, *Manager Etudes*

## La plateforme internet [www.cefip.be](http://www.cefip.be)

Notre plateforme internet ([www.cefip.be](http://www.cefip.be)) est la plaque tournante du CeFiP. Fin 2007, le site a été renouvelé afin de rendre cet outil plus convivial.

La rubrique "Expertise" présente les différents domaines de recherche du CeFiP ainsi que les publications externes relatives au financement des PME. L'onglet « Expertise » se rapporte à l'offre et la demande de financement, aux phases de la vie d'une PME, au microfinancement et à la fiscalité.

L'onglet "Entrepreneurs" accompagne les entrepreneurs et les candidats-entrepreneurs dans leur recherche de financement pour leur projet. Selon la nature et le but du financement, l'entrepreneur s'y voit proposer les différentes sources potentielles. Cet outil permet également d'approcher dans sa langue maternelle les opportunités existant dans les autres régions du pays. Enfin, l'entrepreneur peut non seulement y trouver des informations relatives aux conséquences pratiques des accords de Bâle II, mais il peut également y calculer la déduction des intérêts notionnels et y trouver des informations sur le point contact Banque-PME.

Le dernier onglet regroupe toutes les publications du CeFiP. On y trouve les rapports annuels, les rapports trimestriels sur l'octroi de crédits, les résultats de l'enquête CeFiP financement des PME ainsi que le working paper series.

Le site internet présente également un agenda, une rubrique "News" et une section proposant des liens intéressants. Avec toutes ces informations, le CeFiP veut devenir le point de référence national en matière de financement des PME.

## Publication "Financement public de l'Economie belge" et le colloque CeFiP

Au fil du temps, notamment suite à la Loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1988, la Belgique a connu une redistribution progressive des compétences publiques en matière économique. Cette évolution - plus axée sur les particularités régionales - a logiquement influencé de manière considérable les mécanismes de financement public.

Au niveau européen également, les autorités réforment les dispositifs d'encadrement des aides publiques auxquels les entreprises sont éligibles. Ces mutations, combinées à l'évolution importante ressentie sur le marché de crédit aux PME, ont animé le débat relatif aux interventions publiques.



Le spectre des initiatives publiques s'est donc élargi au fil du temps, aussi bien au niveau régional, national qu'au niveau européen et prend différentes formes. Dans ce contexte, il était opportun de rassembler et de donner des explications sur les initiatives existantes. Le CeFiP est bien placé pour coordonner cette analyse. Certaines contributions de différents spécialistes ont été reprises dans "Les cahiers des sciences administratives" publiés par les Editions Larcier en collaboration avec la Haute Ecole Fransisco Ferrer. Au total, 12 articles analysent les aspects principaux de cette problématique.

C'est dans ce contexte que le CeFiP a organisé le colloque "Financement public de l'Economie belge". Ne se limitant pas à un cadre descriptif, le colloque pose un regard critique sur les différentes initiatives. Les experts réputés suivants ont donné des explications quant aux aspects fédéral et régional:

- Lambert VERJUS, *SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, Président du Comité de Direction*
- Frédéric LERNOUX, *Fonds de participation, Senior Manager CeFiP & International*
- Koen VAN LOO, *Société fédérale de Participations et d'Investissement, Administrateur délégué*
- Rudy AERNOUDT, *Professeur Economie Gand/Bruxelles*
- Bernard LIÉBIN, *Sowalfin, Président du Comité de Direction*
- Serge VILAIN, *SRIB, Président*
- Bart DE SMET, *PMV-KMO Business Unit Manager*

- Jean-Pierre DI BARTOLOMEO, *Président du Conseil d'administration de la Sowaccess*
- Rodolphe RUGGERI, *Cabinet du Ministre bruxellois de l'Economie et de l'Emploi, Responsable Cellule Economie*
- Pieter TIMMERMANS, *Directeur général de la Fédération des Entreprises belges (FEB)*
- Roger MENÉ, *UCM, Président*
- Johan BORTIER, *UNIZO, Directeur du service d'études*

## CeFiP Academic Award

En 2007, le CeFiP a lancé le premier CeFiP Academic Award. Chaque année, un jury d'experts récompense trois lauréats qui contribuent à la recherche sur le financement des PME en Belgique. La remise du CeFiP Academic Award 2007 a eu lieu le 12 décembre 2007 dans la bibliothèque Solvay à Bruxelles.

Les travaux suivants ont été récompensés:

1. "La transmission des PME familiales non-cotées: approche de la transmission en Wallonie et impact sur la performance des entreprises" (thèse de doctorat) de Olivier Colot (Université Mons-Hainaut)
2. "Financiering van de bedrijfsoverdracht binnen familiebedrijven" (mémoire) de Dorien Crauwels (Universiteit Antwerpen)
3. "SME's, FDI and financial constraints" (Working Paper) de Tine Claeys (Vlerick Management School) et Wouter de Maeseneire (Erasmus Universiteit Rotterdam)





## Working Paper Series

### *Transmissions de PME belges: le Financement*

Les chiffres de la Commission européenne de 2006 démontrent qu'il y a environ 690.000 entreprises à reprendre par an au sein de l'UE-25. En Belgique également, il y a de plus en plus d'entreprises à reprendre. Tant sur le plan économique que social, les reprises d'entreprises s'avèrent plus fructueuses que les constitutions de nouvelles entreprises. Lors d'une reprise, de nombreuses difficultés peuvent se présenter. La mise au point du financement en est la plus importante.

L'étude "Transmissions de PME belges: le Financement" analyse la problématique du financement des reprises de PME aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif. C'est la première fois qu'une étude se base sur l'analyse systématique des dossiers qui ont été traités par des banques commerciales mais également par le Fonds de participation et le Fonds Bruxellois de Garantie.

Le manque de fonds propres et de garanties constitue le problème principal lié au financement. Les mesures publiques qui favorisent le financement de reprises sont souvent utilisées mais peuvent encore être améliorées.

Il existe deux différents types de reprises: la reprise d'un fonds de commerce et la reprise via l'achat de parts. Les différences entre ces deux types de reprises découlent partiellement de l'article 629 du code des sociétés. Ces montants sont financés pour trois-quarts via un crédit bancaire.

Les secteurs analysés sont différenciés sur base du montant investi. Les conditions de crédit sont moins avantageuses pour les secteurs de l'horeca et les services aux particuliers.

Les conditions de crédit des starters et non starters sont identiques. Le degré de couverture identique du crédit bancaire peut s'expliquer par le fait que les starters ne sont pas à même de fournir des garanties professionnelles. Par ailleurs, leur patrimoine est en général limité.

Des 124 dossiers bancaires qui ont été analysés, plus de 50% ont bénéficié de cette mesure publique. En outre, l'analyse de ces 124 dossiers a démontré que les mesures publiques ont été utilisées de manière réfléchie par les banques.

Le CeFiP formule également des recommandations en faveur d'un meilleur financement des reprises de PME:

- *Utilisation des mesures publiques:* Afin d'éviter que des transactions similaires n'échouent, il est important que les banques fassent appel aux mesures

publiques existantes lorsqu'elles sont dans l'impossibilité de financer la reprise seules. Les entrepreneurs peuvent aussi contribuer à la réalisation de la transmission en intervenant de manière proactive. Les institutions publiques doivent poursuivre le développement de mesures efficaces et répondre aux besoins des entrepreneurs.

- *Information:* Il est indispensable que les institutions publiques continuent de consacrer une attention à la notoriété auprès des entrepreneurs et de leurs accompagnateurs, incluant les banques. Il est important que la banque informe le repreneur au sujet des mesures publiques adaptées auxquelles il peut faire appel. En général, la banque y a tout à gagner.
- *Octroi de crédits:* Il est important que le dispensateur de crédits puisse prendre ses décisions sur base d'un cadre de référence propre à la reprise ou propre aux caractéristiques de la reprise à financer. Ceci vaut également pour la préparation de la demande de crédit par le repreneur. Les résultats présentés dans le rapport peuvent y contribuer. Il est également important que le volet « financement » ne soit pas minimalisée dans les entreprises familiales.

### *Le financement des PME dans le secteur belge de la construction*

Dans ce rapport, *Dexia Banque Belgique* et le CeFiP mettent en lumière le financement des PME dans le secteur de la construction.

2006 fut une année fructueuse dans le secteur de la construction. A partir du quatrième trimestre 2007, une régression était prévue dans le secteur de la construction, surtout en raison de l'augmentation des intérêts et de l'accalmie périodique dans le domaine dans ce secteur. La même dynamique s'est fait ressentir dans les données liées à l'octroi de crédits dans le secteur. L'octroi de crédits dans le secteur de la construction a le vent en poupe depuis la mi 2004 et a atteint son plus haut point à la fin 2006. En moyenne, le secteur de la construction a connu des taux de croissance supérieurs au total des secteurs. L'évolution du nombre de débiteurs et des montants de crédits peut fortement varier selon le type d'entreprise. Le montant de crédit moyen prélevé dans le secteur de la construction ne représente que la moitié du montant de crédit moyen prélevé dans l'ensemble des secteurs. Les crédits à court terme ont en moyenne un poids plus important dans ce secteur. Ceci peut s'expliquer par le fait que les entreprises du secteur de la construction doivent très souvent faire face à un préfinancement, et que ceci peut souvent engendrer des arriérés de paiement.

Sur base des ratios financiers du secteur de la construction, l'on peut affirmer que la solvabilité dans ce secteur est plus élevée que pour l'entreprise belge moyenne. La rentabilité des entreprises du secteur de la construction est également meilleure que celle d'une entreprise belge moyenne. Les liquidités d'une entreprise de construction sont inférieures à celles de l'entreprise belge moyenne. Au niveau du financement à court terme principalement, le secteur de la construction peut encore progresser.

Sur base des 15 interviews avec les représentants de la Bouwunie et de la Confédération Construction, il a été constaté que la relation entre les PME et les banques peut encore s'améliorer. Selon les fédérations, il est important que les banques réfèrent les entrepreneurs à la bonne personne de contact et fournissent les informations adéquates.

Cette étude tente de faire comprendre le financement des PME dans le secteur belge de la construction. Ainsi, le secteur est analysé sur base de plusieurs points de vue: quel est l'environnement macro-économique dans lequel évolue la construction actuellement? Quelle est la position du secteur par rapport aux ratios les plus fréquemment utilisés? Comment l'octroi de crédits évolue-t-il? Et enfin, que pensent les fédérations professionnelles ainsi que les entrepreneurs de la situation du secteur de la construction? La conclusion la plus importante consiste à dire que le secteur de la construction a bien évolué ces dernières années. En règle générale, les entrepreneurs ont eu peu de mal à trouver un crédit. La nécessité d'un accompagnement des starters sur le plan financier a clairement été démontrée par cette étude, principalement en raison de la maîtrise complexe des liquidités dans le secteur de la construction. Selon toutes les sources consultées, les banques ont ici un rôle décisif à jouer.

## Publications annuelles

Un des objectifs principaux du CeFiP est l'optimisation continue des données disponibles relatives à l'octroi de crédits aux PME. Dans ce contexte, le CeFiP a développé deux lignes de produits fixes : l'enquête annuelle CeFiP sur le financement des PME et les rapports trimestriels CeFiP sur l'octroi de crédits aux PME.

### *Enquête CeFiP Financement des PME 2007*

En 2006, le CeFiP a lancé sa première enquête nationale sur le financement des PME, en collaboration avec le Prof. Eddy Laveren (Département Accounting en Financiering, Universiteit Antwerpen). L'enquête veut suivre la perception des entrepreneurs quant au financement de leur PME. Pendant l'édition 2007, un questionnaire a été envoyé à un échantillon de 12.000 entrepreneurs.

De manière générale, il ressort de l'enquête que l'accès au financement pour les PME s'est amélioré. Seulement 10,1% des répondants ont eu beaucoup à énormément de difficultés pour accéder au financement, tandis que l'an passé, ce pourcentage était de 13%. Les entreprises plus petites ont plus de difficultés. 16,7% d'entre elles ont rencontré beaucoup à énormément de difficultés. Le pourcentage de refus est également plus important pour les micro-entreprises (14,7%). Les entreprises affirment que les exigences bancaires au niveau de la fourniture de données et les exigences relatives aux garanties se sont renforcées. Bien que 76,7% des entreprises estiment qu'elles reçoivent des informations et des conseils suffisants de la part de leur banque par rapport au financement, on remarque que 17,4% des micro-entreprises constatent une dégradation de la qualité du conseil fourni par la banque (contre 5% des petites et moyennes entreprises).

Les entrepreneurs ne semblent pas familiers à leur rating interne auprès de la banque ni par rapport aux critères de rating. Environ 59% des répondants ne savent pas si leur banque réalise un rating. Parmi les entreprises qui savent que leur banque leur attribue un rating, 87,3% ne le connaissent pas. En outre, seulement 8,9% des entreprises belges connaissent leurs critères de rating.

Une dynamique d'investissement considérable a été notée auprès des PME. Pendant les 12 derniers mois, environ 75% des répondants ont effectué des projets d'investissement. Pendant la même période, environ 13% des répondants n'ont pas pu effectuer leurs investissements prévus dont 9,2% en raison de difficultés de financement. Les difficultés de financement étaient plus présentes pour les micro-entreprises.

Un quart des PME interrogées ont fait appel à une mesure publique au cours des 12 derniers mois. Aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, la déduction des intérêts notionnels, les subsides et la réserve d'investissement occupent les places du podium.

La solvabilité des PME se porte bien. Pas moins de 46,4% des micro-entreprises et 58,1% des petites et moyennes entreprises ont connu une croissance du ratio de solvabilité et 38,2% des sociétés prévoient une augmentation de leurs fonds propres dans les 12 prochains mois, principalement en raison d'une retenue plus importante des bénéficiaires.

Bien qu'une amélioration ait été constatée suite aux recommandations de l'enquête 2006, l'enquête CeFiP Financement des PME 2007 peut également conduire à de nouvelles recommandations:

- Les *banques* peuvent assurer une meilleure fourniture d'informations, entre autres au niveau des mesures publiques, du rating et de l'influence des évolutions sur les marchés financiers. Les banques pourraient également accorder plus d'attention aux caractéristiques des micro-entreprises et limiter l'utilisation de la caution personnelle.
- Les *pouvoirs publics* pourraient favoriser davantage aussi bien la notoriété du *Point de contact pour le traitement des plaintes* que l'éventail complet de mesures publiques. Ils pourraient également s'assurer que les entrepreneurs reçoivent suffisamment d'informations de la part de leur banque par rapport à leur rating. Pour conclure, les pouvoirs publics ne doivent pas perdre de vue la situation particulière des micro-entreprises par rapport au financement.
- Les *entrepreneurs* peuvent améliorer de manière proactive leur accès au financement entre autres en renforçant leurs connaissances (financières), en garantissant plus de transparence par rapport à la banque et en s'adressant à la banque concernant leur rating et les critères de rating appliqués. Les entrepreneurs peuvent également utiliser davantage les mesures publiques existantes.

## Rapports trimestriels relatifs à l'octroi de crédits

Depuis sa constitution, le CeFiP analyse et publie, en collaboration avec la Banque nationale de Belgique, les chiffres illustrant la situation de l'octroi de crédits aux entreprises en Belgique. Voici un petit aperçu des principales évolutions survenues dans le courant de 2007\* :

Le **nombre total de débiteurs diminue** de 377.259 au premier trimestre 2007 à 368.340 débiteurs au quatrième trimestre (-2,4%). Durant les 5 dernières années, une régression cyclique a été observée causant une diminution de 4% pendant cette période.

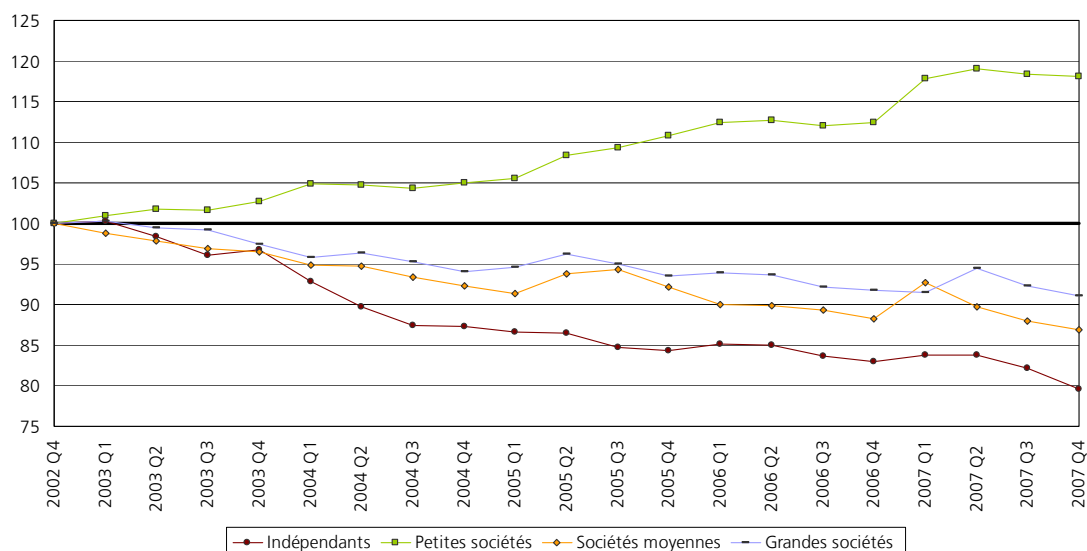
En 2006, la moitié (50,8%) des assujettis à la TVA actifs étaient débiteurs, en 2002, le nombre de débiteurs était encore de 55,8%. Selon les chiffres les plus récents relatifs à la démographie des entreprises belges, le nombre d'entreprises assujetties à la TVA augmente à nouveau légèrement depuis 2003. Cette constatation combinée à la diminution du nombre de débiteurs résulte en une plus forte diminution du nombre de débiteurs par rapport aux assujettis à la TVA actifs.

Au sein de l'évolution du nombre de débiteurs, le nombre de **débiteurs indépendants** a connu une **tendance à la baisse** et le nombre de **sociétés** une **tendance à la hausse**. La figure 1 montre clairement qu'en fait, seul le nombre de petites sociétés augmente. Cette croissance surcompense largement la diminution des moyennes et grandes sociétés, beaucoup moins importantes en nombre. Depuis le troisième trimestre de 2004, il y a davantage de sociétés que d'indépendants débiteurs. Cette tendance se manifeste également dans le contexte belge, si ce n'est qu'il y a actuellement encore plus d'indépendants inscrits comme assujettis à la TVA actifs que de sociétés.

---

\* "évolution en 2007". de 2007 Q1 à 2007 Q4

Figure 1: Evolution du nombre de débiteurs par type d'entreprise (2002 Q4 = 100)

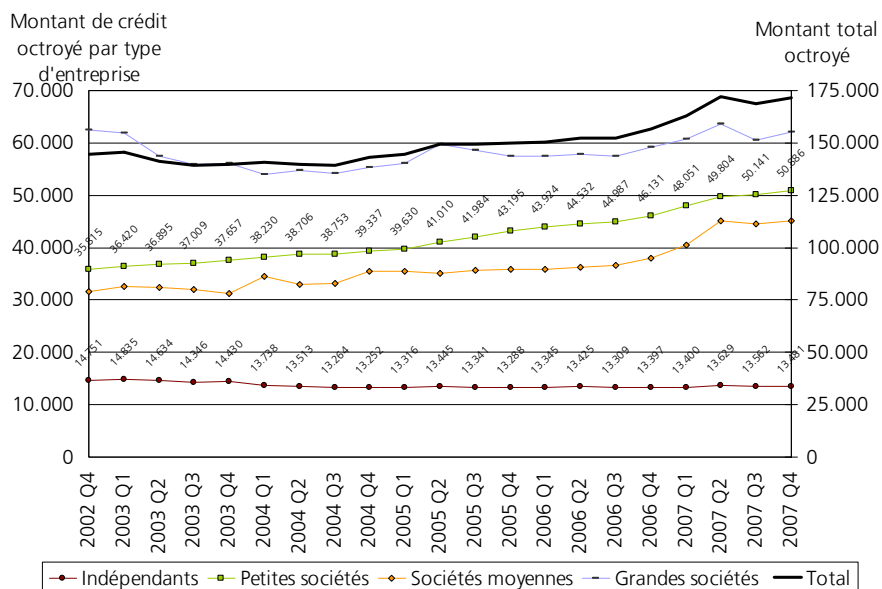


Au courant de 2007, le **montant de crédit octroyé** a augmenté de 5,5% pour atteindre 171.661 millions d'euros. Les indépendants et petites sociétés, qui répondent au profil PME<sup>†</sup>, reçoivent respectivement 7,9% et 29,6%. En d'autres termes, environ **37,5% du montant total de crédit octroyé est octroyé à des PME**. Le montant de crédit octroyé aux indépendants indique une évolution lente et plutôt à la baisse.

La **diminution** du total **du montant de crédit octroyé** au cours du **troisième trimestre 2007** est **presque totalement compensée au quatrième trimestre** par le redressement auprès des moyennes et grandes sociétés. Selon la Bank Lending Survey (premier trimestre 2008), les critères d'octroi de prêts aux sociétés non financières se renforcent, surtout pour les moyennes et grandes sociétés. Pour les PME, il y n'est donc pas question d'une crise du crédit actuellement.

<sup>†</sup>Profil PME: indépendants et petites sociétés, pour la définition détaillée, voir le rapport sur l'octroi de crédits quatrième trimestre 2007.

Figure 2: Evolution du montant de crédit octroyé par type d'entreprise (millions d'euros)

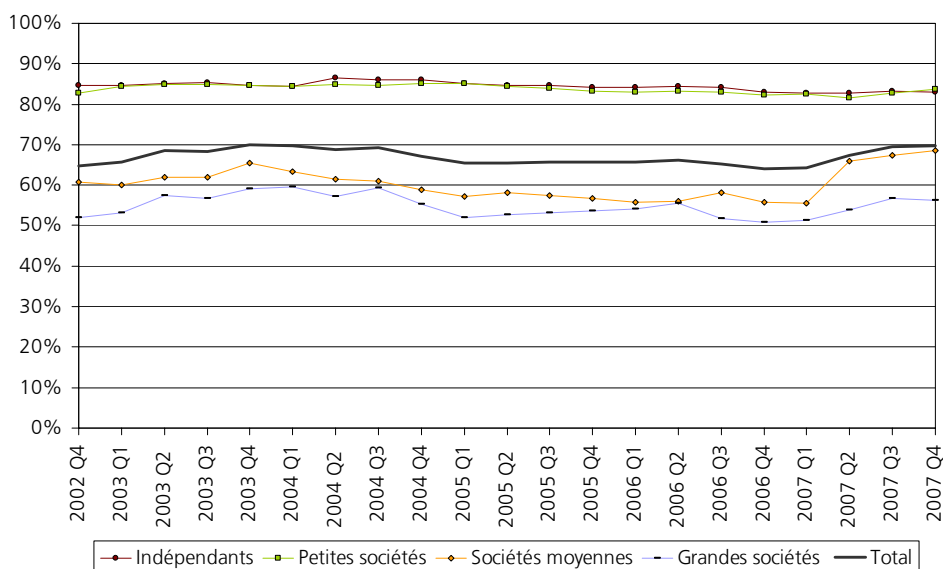


Le **montant de crédit prélevé** s'élève au total à 119.709 millions d'euros dont 44,9% sont prélevés par des profils PME (9,3% par des indépendants et 35,6% par des petites sociétés). Il ressort de ces chiffres que les plus petites sociétés sont proportionnellement plus importantes lorsqu'il s'agit de montants de crédits prélevés que lorsqu'il s'agit de montants de crédits octroyés.

Le montant moyen de crédit prélevé augmente à travers 2007 pour toutes les catégories d'entreprises avec une augmentation pour les indépendants et petites sociétés respectivement de 5,9% et 7,1%. Le montant de crédit octroyé a également augmenté.

Le **degré d'utilisation** s'élève à 69,8% pendant le quatrième trimestre de 2007. Les moyennes et grandes sociétés se situent confortablement en dessous de cette moyenne mais connaissent une progression plus volatile avec une augmentation du degré d'utilisation visible à partir du premier trimestre 2007. En ce qui concerne les **plus petites entreprises**, le degré d'utilisation est sensiblement supérieur, **atteignant environ 85%**. Le fait que le **degré d'utilisation des plus petites organisations reste plutôt identique** reste un élément **positif** étant donné le climat financier et économique actuel.

Figure 3 : Evolution du degré d'utilisation total (%) et du degré d'utilisation par type d'entreprise (%)



**Plus l'entreprise est petite, plus le poids du financement à long terme est important, et vice versa.** Ceci est valable autant pour le montant de crédit octroyé que prélevé, sauf que pour le montant de crédit prélevé, les prêts à plus d'un an sont plus importants. Le deuxième type de crédit le plus important, sauf pour les indépendants, est le prêt d'une durée inférieure ou égale à un an. Pour les indépendants, les avances sur compte-courant (ou crédits de caisse) occupent la deuxième place. Pour les sociétés, ce type de crédit occupe la troisième place.

Tableau1 : Importance des types de crédits sur base du montant de crédit octroyé (2007 Q4)

Type d'entreprise	Avances en comptes courants	Prêts à terme ≤ 1 an	Prêts à taux de chargement forfaitaire	Prêts à terme > 1 an	Prêts hypothécaires	Autres crédits à décaissement	Total
Indépendants	9,5%	6,0%	6,6%	71,5%	6,1%	0,2%	100%
Petites sociétés	8,5%	21,7%	6,1%	61,5%	1,6%	0,5%	100%
Sociétés moyennes	6,8%	55,6%	1,4%	35,6%	0,1%	0,5%	100%
Grandes sociétés	10,0%	47,3%	0,2%	42,0%	0,0%	0,6%	100%
Total	8,7%	38,4%	2,8%	48,6%	1,0%	0,5%	100%

Tableau2 : Importance des types de crédits sur base du montant de crédit prélevé (2007 Q4)

Type d'entreprise	Avances en comptes courants	Prêts à terme ≤ 1 an	Prêts à taux de chargement forfaitaire	Prêts à terme > 1 an	Prêts hypothécaires	Autres crédits à décaissement	Total
Indépendants	5,8%	5,1%	7,4%	74,7%	6,9%	0,2%	100%
Petites sociétés	5,6%	17,3%	7,3%	67,4%	2,1%	0,3%	100%
Sociétés moyennes	7,9%	42,6%	2,2%	46,7%	0,1%	0,4%	100%
Grandes sociétés	14,6%	28,6%	0,3%	56,0%	0,0%	0,5%	100%
Total	8,8%	25,7%	3,9%	59,6%	1,5%	0,4%	100%

## Agenda 2008

Pour 2008, les projets suivants sont à l'ordre du jour:

- ❖ Dans le cadre de l'**enquête annuelle CeFiP Financement PME 2008**, pour la première fois, les indépendants et les PME seront interrogés via une méthode différente. Les PME recevront toujours une enquête sur papier et les indépendants et les sociétés n'employant pas de personnel seront interviewées par téléphone.
- ❖ Les **rapports trimestriels sur l'octroi de crédits** demeurent une valeur sûre en 2008. Le rapport annuel Financement des PME 2007 constituera la première publication de 2008.
- ❖ En juin 2007, le CeFiP a placé un simulateur sur son site web pour le calcul de la **déduction des intérêts notionnels**. Dans le courant de 2008, le simulateur sera développé davantage. Un outil a également été ajouté afin de comparer la diminution de l'impôt obtenue via la réserve d'investissement ou la déduction des intérêts notionnels. Dans une prochaine phase, le CeFiP mènera une enquête sur la mesure auprès de comptables et accountants. Enfin, une analyse statistique de l'impact effectif et potentiel de la déduction des intérêts notionnels sera effectuée.
- ❖ Les entrepreneurs et les entreprises starters ont besoin d'un capital de départ dont l'absence est souvent évoquée comme raison de faillite. C'est pourquoi une étude sera réalisée sur le **financement des starters**. Le but de cette étude est de vérifier quels starters ont un besoin de financement, quel financement ils utilisent et quelles difficultés rencontrent-ils, ce afin de pouvoir formuler des recommandations.
- ❖ En mars 2008, le CeFiP a fait sa première visite officielle au salon des entrepreneurs à Tour& Taxis (19-20 mars).
- ❖ Cette année, le CeFiP lance une étude qui doit apporter un **cadre de référence** pour les **PME** et les **indépendants**. Le but est d'offrir à ce groupe cible la possibilité de se baser sur les caractéristiques (chiffrées) du secteur dans lequel il est actif. Ce cadre de référence se basera sur des **ratios** bien déterminés. Vu le profil de ce groupe cible, toutes les informations nécessaires ne seront pas disponibles auprès de la Banque nationale de Belgique, et par conséquent, dans le cadre de cette étude, nous travaillons avec des comptables et des accountants. Dans le courant de 2008, les résultats seront traités.

- ❖ Vu le caractère innovateur de notre économie belge, il semble intéressant d'observer de plus près un phénomène spécifique, à savoir les **spin-offs**. Par qui et comment sont-ils financés? Comment le financement évolue-t-il et existe-t-il un lien entre les caractéristiques déterminées des spin-offs et le mode de financement? Cette étude tentera donc de répondre à ces quelques questions.
- ❖ Le **CeFiP Academic Award** annuel en faveur de la recherche sur le financement des PME aura lieu en décembre 2008 et récompensera trois travaux de fin d'études.
- ❖ Cette année, nous nous concentrerons également sur les phénomènes qui surviennent dans l'économie et qui sont importants pour les PME, entre autres l'impact de la crise du subprime.

## Contact

### Collaborateurs

Sarah Dangis (Assistante administrative)	<a href="mailto:dangis@cefip-kefik.be"><u>dangis@cefip-kefik.be</u></a>
Matthias Deschryvere (Economiste)	<a href="mailto:deschryvere@cefip-kefik.be"><u>deschryvere@cefip-kefik.be</u></a>
Sarah Van Cauwenbergh (Economiste)	<a href="mailto:vancauwenbergh@cefip-kefik.be"><u>vancauwenbergh@cefip-kefik.be</u></a>
Kristien Van Sweevelt (Economiste)	<a href="mailto:vansweevelt@cefip-kefik.be"><u>vansweevelt@cefip-kefik.be</u></a>
Jean-Pierre Watthy (Manager Etudes)	<a href="mailto:watthy@cefip-kefik.be"><u>watthy@cefip-kefik.be</u></a>

### Centre de Connaissances du Financement des PME(CeFiP)

Rue de Ligne, 1  
BE-1000 Bruxelles

Tél : 02 209 08 35  
Fax : 02 209 08 34

Email [info@cefip-kefik.be](mailto:info@cefip-kefik.be)

Site web [www.cefip.be](http://www.cefip.be)